

Périgueux, le 31 mai 2020

Communiqué de presse

Accidents mortels sur les rivières de Dordogne Même s'il fait chaud, il faut porter un gilet de sauvetage

Aujourd'hui, pour la deuxième fois en deux jours, une personne a perdu la vie sur une rivière de la Dordogne après que son embarcation s'est retournée. Dans les deux cas, les passagers des barques ne portaient pas de gilet de sauvetage.

Le préfet de la Dordogne rappelle avec force que le port du gilet de sauvetage est obligatoire sur les rivières du département. Même lorsque l'on sait nager, même lorsqu'il fait chaud, la rivière peut être dangereuse. Et plus encore lorsqu'il fait chaud, la différence de température lorsqu'une personne tombe à l'eau peut provoquer un choc thermique fatal.

Pour que la partie de plaisir ne se transforme pas en drame, personne ne doit aller sur l'eau sans gilet de sauvetage.

Bureau de la communication interministérielle

Tél : 05 53 02 24 07 – 05 53 02 24 38
Port : 06 22 64 43 84
Mél : pref-communication@dordogne.gouv.fr

2 avenue Paul-Louis Courier
24024 Périgueux Cedex

